



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

AVIS PRÉSENTÉ  
À L'OCCASION DU XII<sup>e</sup> SOMMET  
DE LA FRANCOPHONIE

Ville de Québec – 17 au 19 octobre 2008



---

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

---

AVIS PRÉSENTÉ  
À L'OCCASION DU XII<sup>e</sup> SOMMET  
DE LA FRANCOPHONIE

Ville de Québec – 17 au 19 octobre 2008





# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	5
INTRODUCTION .....	7
I. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES THÈMES MAJEURS DU SOMMET .....	9
A) <b>La langue française :</b> Résolution sur les principes d'action pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme .....	11
B) <b>La paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit :</b> Résolution sur les situations politiques dans l'espace francophone .....	13
C) <b>La gouvernance et la solidarité économique :</b> Résolution sur la crise alimentaire et la cherté de la vie .....	20
D) <b>L'environnement :</b> Résolution sur l'environnement et le développement des sociétés .....	21
II. SUIVI DU CADRE STRATÉGIQUE DÉCENNAL .....	25
A) <b>Les actions en faveur de l'éducation et de la formation .....</b>	27
B) <b>Les missions de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie         (IEPF) et les actions en faveur du développement durable .....</b>	30
C) <b>Les actions en faveur de l'égalité des genres .....</b>	31
D) <b>Les actions en faveur des jeunes .....</b>	33



## AVANT-PROPOS



*Il me revient cette année le grand honneur de présenter l'Avis que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), assemblée consultative de la Francophonie, dépose à l'occasion de chaque Sommet.*

*Ce Sommet, organisé à Québec à l'occasion du quatre-centième anniversaire de la fondation de la ville, représente un enjeu considérable pour notre mouvement.*

*En effet il se veut, pour reprendre les mots du Secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Abdou Diouf, celui du « renouveau ». Il s'agit, pour tous les acteurs concernés, d'imposer la Francophonie sur la scène internationale comme une force politique vivante, légitime et originale, forte de sa diversité et rassemblée autour d'une culture et d'objectifs communs.*

*Cette quête d'une Francophonie moderne, adaptée aux défis de notre époque et ouverte aux aspirations des peuples qui la composent, c'est aussi celle de l'APF qui, à la hauteur des moyens qui sont les siens, s'efforce d'y contribuer par ses travaux.*

*Lieu de rencontre irremplaçable, l'APF, à travers ses différentes instances, permet aux parlementaires de nos pays de se retrouver régulièrement pour débattre, confronter leurs idées et leurs expériences sur des sujets d'intérêt commun.*

*L'organisation des travaux nous a amenés cette année à présenter un Avis portant non pas sur un seul thème mais sur les quatre sujets retenus. Ce travail n'a pas été facile en raison notamment de la détermination tardive de ces sujets mais notre dernière Session de Québec nous a donné l'occasion de réfléchir aux thèmes du Sommet et nos débats ont été à la fois passionnants et riches.*

*Vous constaterez que nous avons choisi de faire figurer, sous la rubrique « Gouvernance économique », une résolution sur la crise alimentaire et la cherté de la vie qui demande notamment que cette question soit traitée lors du Sommet. Ce sujet, qui peut apparaître éloigné des questions de gouvernance économique, s'est toutefois imposé avec force à l'APF. Depuis le début de l'année toutes nos réunions ont été marquées par des débats sur un phénomène qui touche à des degrés divers l'ensemble de nos pays et dont la gravité et les conséquences déstabilisatrices ne doivent pas être sous-estimées.*

*Cette résolution me paraît emblématique du rôle que doivent jouer les parlementaires dans le mouvement francophone international en tant que relais des préoccupations majeures de leurs opinions publiques.*

*L'APF, assemblée consultative de la Francophonie, est ici complètement dans son rôle, un rôle qu'elle entend continuer à jouer pleinement dans les années qui viennent.*

**Guy Nzouba-Ndama**

*Président de l'Assemblée nationale du Gabon  
Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*



## INTRODUCTION

La convention signée le 13 juin 2000 entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie prévoit que « l'Assemblée est invitée à assister aux travaux du Sommet et à y transmettre à cette occasion un Avis et des recommandations qui font l'objet d'une présentation du Président de l'Assemblée devant les chefs d'État et de gouvernement ».

Le règlement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, assemblée consultative de la Francophonie, énonce que l'Assemblée a pour objectif « de se saisir de toutes questions l'intéressant, notamment celles relatives à l'actualité politique internationale, et de transmettre des avis en conséquence aux instances de la Francophonie » et « de s'assurer que les plans d'action élaborés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage sont mis en œuvre et exécutés par les instances de la Francophonie dans les délais requis ».

En conséquence, le présent Avis se compose de deux parties distinctes.

La première rassemble les résolutions adoptées par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie lors de sa XXXIV<sup>e</sup> Session, réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, et portant sur les thèmes majeurs du Sommet.

La seconde constitue un suivi du cadre stratégique décennal adopté lors du X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Ouagadougou, Burkina Faso, 26 et 27 novembre 2004), qui formule des orientations stratégiques et des principes directeurs qui s'imposent à la programmation de l'OIF et des opérateurs directs de la Francophonie.



---

PREMIÈRE PARTIE

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR  
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE  
SUR LES THÈMES MAJEURS  
DU SOMMET

XXXIV<sup>e</sup> SESSION  
VILLE DE QUÉBEC, 4 AU 7 JUILLET 2008



## A) LA LANGUE FRANÇAISE :

### RÉSOLUTION SUR LES PRINCIPES D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS UN CONTEXTE DE PLURILINGUISME

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles :

- Considérant qu'avec l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'UNESCO, en octobre 2005, les principes qu'elle pose doivent être désormais mis en œuvre par les États parties ;
- Estimant que la promotion de la langue française, indissociable du principe de pluralisme linguistique, s'inscrit totalement dans la logique de défense et de développement de la diversité des cultures voulue par les auteurs de la Convention et les pays qui en sont parties ;
- Considérant qu'il est de la responsabilité des acteurs de la Francophonie institutionnelle de favoriser la mise en œuvre des principes de la Convention, en particulier celui du plurilinguisme et, dans ce cadre, de promouvoir en particulier l'usage de la langue française dans les organisations internationales, dans les systèmes éducatifs des pays de la Francophonie au côté des langues maternelles et dans les différents supports culturels écrits et audiovisuels ;
- Espérant une mise en œuvre effective par le gouvernement français du « plan d'action en faveur du français dans le monde » décidé en 2006 et portant en particulier, au bénéfice du continent africain, sur l'augmentation du nombre de professeurs de français, sur le renforcement de la présence audiovisuelle et singulièrement de TV5 en Afrique francophone ainsi que sur le renforcement du rôle et de l'usage du français dans les organisations et institutions régionales ;
- Considérant l'apport essentiel des nouvelles technologies d'information et de communication au rapprochement et à une meilleure compréhension mutuelle des individus, des sociétés, et des cultures et à l'appropriation des connaissances et au partage des valeurs ;
- Rappelant la nécessité de poursuivre les actions destinées à réduire encore la fracture numérique et, en particulier, les actions de formation au numérique dans les États du Sud, afin de favoriser l'émergence d'une société civile Internet francophone ;
- Soulignant la nécessité de favoriser un accès ouvert et libre aux contenus numériques francophones ;
- Se réjouissant des résultats obtenus dans le cadre du Fonds francophone des inforoutes pour favoriser l'appropriation et l'usage des technologies par la création de contenus et d'applications numériques francophones ;
- Constatant les progrès réalisés mais aussi les efforts à poursuivre pour doter les institutions parlementaires francophones des professionnels et des équipements nécessaires au renforcement de leurs capacités et à leur mise en réseau ;
- Se félicitant des actions de renforcement des capacités, conduites tant par l'APF dans le cadre de son programme Noria et à destination des Parlements francophones que de l'OIF à l'égard de ses membres ;





- Recommande que le prochain Sommet de la Francophonie qui se réunira à Québec adopte un plan stratégique de reconquête et de promotion de la langue française mettant en avant la modernité dont elle est porteuse ;
- Recommande aux États francophones parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles :
  - d’abonder de façon substantielle leurs contributions volontaires au Fonds international pour la diversité culturelle qu’elle institue ;
  - de veiller à l’articulation de cette Convention avec les autres instruments internationaux, en particulier dans le cadre des accords conclus à l’OMC, s’agissant plus particulièrement du traitement spécifique qui doit être accordé aux biens et services culturels dans les futurs accords commerciaux ;
  - de mettre en œuvre rapidement l’article 12 de la Convention qui les invite à renforcer leur coopération bilatérale, régionale et internationale afin de créer les conditions propices à la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- Recommande aux gouvernements et aux parlements des pays ayant le français en partage :
  - de prendre les initiatives de coopération et d’assistance propres à assurer, à terme, l’égalité numérique au sein de l’espace francophone ;
  - de prendre en compte le rôle éducatif des inforoutes en favorisant la création de contenus pédagogiques francophones en particulier pour l’apprentissage et la pratique linguistique ;
  - de définir et de mettre en œuvre une politique volontariste permettant, de façon strictement égalitaire, l’usage des langues de travail et des langues officielles dans les organisations internationales et dans les institutions européennes ;
  - de promouvoir une véritable politique du livre en français favorisant le regroupement des différents acteurs de la filière du livre, depuis la préservation du droit d’auteur jusqu’à la diffusion des ouvrages en français ;
  - de mettre à profit les dispositions des accords internationaux, initiés par l’UNESCO, de Florence et de Nairobi, destinés à faciliter « la libre circulation des idées par le mot et par l’image », afin de stimuler l’émergence de capacités éditoriales indépendantes dans les pays du Sud, en portant une attention particulière dans ce domaine à la conception et à la diffusion d’ouvrages scolaires en français ;
  - de développer au sein de leurs systèmes éducatifs, pour ceux dont le français n’est pas langue maternelle, – et singulièrement en Europe –, les structures d’apprentissage du français langue seconde et de favoriser, dans le respect de la langue maternelle, le développement de classes bilingues, de filières universitaires francophones et la reconnaissance mutuelle de diplômes francophones ;
  - de rappeler à ceux, qui, francophones, ont l’honneur de représenter leurs pays ou des organismes qui en dépendent, de s’exprimer dans les séances officielles, en langue française ; à cette fin les budgets permettant la traduction en langue française doivent être impérativement préservés par les parlements ou organismes publics organisant ou patronnant des réunions internationales ;
- Recommande que l’APF, prenant en compte la valeur et la vocation universelles de la langue française, octroie avec générosité le statut d’observateur aux États attachés aux valeurs de la Francophonie.



## B) LA PAIX, LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET L'ÉTAT DE DROIT :

### RÉSOLUTION SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission politique, prend position sur les situations politiques qui suscitent des inquiétudes dans le monde francophone ;

#### **Burundi**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Dénonçant les attaques à la grenade menées le 8 mars 2008 à Bujumbura contre les résidences de députés, dont l'ex-première vice-présidente de l'Assemblée nationale, Mme Alice Nzomukunda ;
- Dénonçant les offensives menées par les Forces Nationales de Libération (FNL) au mois d'avril 2008 qui ont fait plus d'une centaine de morts ;
- Saluant la reprise du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi de l'accord de cessez-le-feu de 2006, ainsi que la signature d'une déclaration de cessation immédiate des hostilités entre le gouvernement et les Forces Nationales de Libération (FNL) le 26 mai 2008 ;
- Prenant acte de la venue à Bujumbura des dirigeants des Forces Nationales de Libération (FNL) ;
- Se félicite de la reprise des activités à l'Assemblée nationale qui avait été paralysée par des conflits politiques ;
- Rappelle sa condamnation de tous les attentats commis à l'encontre de parlementaires ;
- Demande au gouvernement burundais de faire sans délai toute la lumière sur ces événements et de traduire les auteurs et commanditaires en justice ;
- Appelle au respect de la déclaration de cessez-le-feu afin de préserver la stabilité du pays et de la région ;
- Appelle le gouvernement burundais, la majorité présidentielle, l'opposition démocratique, et l'opposition armée, à la retenue, au dialogue et à la concertation afin de consolider la paix et le bon fonctionnement des institutions démocratiques au Burundi ;
- Souhaite l'envoi d'une mission d'information de l'APF au Burundi.

#### **Comores**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte du bon déroulement du premier et du second tour de l'élection présidentielle de l'île d'Anjouan les 15 et 29 juin 2008 ;



- Prenant acte des résultats du scrutin et de l'élection de M. Moussa Toybou ;
- Rappelant que l'APF a organisé en 2005 un séminaire parlementaire sur le fonctionnement d'un Parlement fédéral et des parlements régionaux réunissant pour la première fois les députés de l'Assemblée de l'Union et ceux des Parlements des trois îles après la mise en place des nouvelles institutions ;
- Encourage l'adoption de mesures d'apaisement entre le gouvernement fédéral et les autorités de chaque île (Grande-Comores, Anjouan, Mohéli) afin de renforcer la coopération, le développement de chacune des îles et le fonctionnement démocratique des institutions ;
- Appelle la Communauté internationale et les organisations régionales à appuyer l'Union des Comores dans la consolidation de la paix et du processus démocratique dans l'archipel.

## République Démocratique du Congo

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Saluant les conclusions de la Conférence de Goma sur la paix, la sécurité et le développement dans le Nord et le Sud Kivu et la signature en janvier 2008 d'un accord de paix entre le gouvernement de la République Démocratique du Congo et les groupes armés aux Kivu ;
- Saluant le lancement le 3 avril 2008, du programme Amani (paix en swahili) de sécurisation et de reconstruction des Kivu ;
- Dénonçant la poursuite des affrontements dans les provinces de l'Est de la RDC et les violations de cet accord de paix ;
- Dénonçant également les affrontements meurtriers survenus dans la région du Bas-Congo entre les forces de l'ordre et le mouvement politico-religieux Bundu Dia Kongo ;
- Encourage toutes les mesures de nature à garantir la réforme de l'armée et le désarmement, la démobilisation, et la réinsertion des combattants irréguliers ;
- Exhorte les pays de la région à instaurer des conditions favorables au retour volontaire des réfugiés et des ex-combattants et à poursuivre leur coopération en vue de mettre un terme aux activités de groupes armés illégaux ;
- Déploie la violence dans le Bas-Congo et demande que des dispositions soient prises pour éviter une telle situation à l'avenir ;
- Invite la Communauté internationale à appuyer activement les initiatives de consolidation de la paix, de développement et de rapatriement des réfugiés vers leurs pays d'origine, requises pour parvenir à une stabilité durable dans les pays de la région des Grands Lacs ;
- Recommande au Secrétaire général de la Francophonie de veiller à impliquer l'OIF dans les prochaines étapes de la consolidation des institutions et du processus de paix en RDC.

La commission politique fait sienne la **Déclaration du Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie** sur les violences à l'égard de la population civile à l'est de la République Démocratique du Congo :

- Rappelant l'attention constante que le Réseau des femmes parlementaires de l'APF porte à la situation des femmes et des enfants dans toutes les zones de conflit ;
- Condamnant sans réserve la reprise des conflits à l'Est de la République Démocratique du Congo



où les populations vulnérables, en l'occurrence les femmes, les enfants et les personnes âgées subissent les pires atrocités ;

- Dénonçant tout particulièrement les violences sexuelles à l'égard des femmes et des enfants utilisés, dans ce conflit, comme armes de guerre ;
- Exprime tout son soutien à la population civile de la République Démocratique du Congo ;
- S'engage à sensibiliser l'ensemble des sections de l'APF, à attirer l'attention des gouvernements et de la Communauté internationale pour que tous les moyens soient mis en œuvre afin de parvenir le plus rapidement possible à une situation pacifiée, à l'arrêt des massacres et sévices ainsi qu'à une prise en charge des victimes.

## Côte d'Ivoire

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte de la signature des Accords politiques de Ouagadougou en mars 2007 ;
- Saluant la signature d'accords complémentaires le 28 novembre 2007 modifiant le calendrier électoral et instaurant un cadre permanent de concertation ;
- Saluant le renforcement du climat de confiance et le retour à la normalisation administrative, politique et sécuritaire suite à ces accords ;
- Saluant la signature d'un code de bonne conduite par les principaux partis politiques ivoiriens en vue des prochaines élections présidentielles ;
- Prenant acte de la décision des autorités ivoiriennes, sur proposition de la Commission Électorale Indépendante (CEI), de fixer la date du scrutin présidentiel au 30 novembre 2008 ;
- Se félicitant des avancées réalisées concernant le processus d'identification générale des populations ;
- Exprime son souhait que les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et celles d'identification générale des populations puissent être rapidement conduites à terme ;
- Demande au gouvernement ivoirien de tout mettre en œuvre pour appliquer les dispositions des accords de paix en vue de l'organisation d'une élection présidentielle libre, ouverte et transparente, dont l'échéance est fixée au 30 novembre 2008 ;
- Recommande à l'Organisation internationale de la Francophonie de poursuivre son soutien à la transition en cours en contribuant au renforcement des capacités des institutions liées au processus électoral.

## Guinée

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte de la nomination de M. Ahmed Tidiane Souaré au poste de Premier ministre et de la formation du gouvernement incluant certains représentants de partis de l'opposition ;
- S'inquiétant des violences survenues à la fin mai suite à une mutinerie de militaires et paramilitaires, faisant plusieurs morts et des blessés ;
- S'inquiétant également des affrontements qui ont opposé des policiers et des militaires guinéens au



mois de juin, faisant plusieurs morts et entraînant l'arrestation de plusieurs policiers par des militaires ;

- Prenant acte des mesures prises par le gouvernement pour ramener le calme ;
- S'inquiète de l'instauration d'un climat général d'insécurité qui constitue une réelle menace à la stabilité du pays ;
- Appelle le gouvernement, les militaires, et les paramilitaires guinéens au calme, au dialogue et à la négociation ;
- Encourage les autorités guinéennes à poursuivre leur effort, dans le respect et le renforcement du pluralisme politique, dans la recherche d'un dialogue politique impliquant l'ensemble des forces vives de la nation.

## Haïti

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte du renversement du Premier ministre Jacques-Édouard Alexis le 12 avril 2008 et de la récente désignation de Mme Michèle Pierre-Louis par le Président haïtien ;
- Considérant que la Chambre des députés a rejeté successivement deux candidats proposés par le Président pour occuper le poste de Premier ministre ;
- Constatant que le pays s'est trouvé sans Premier ministre pendant plus de deux mois ;
- S'inquiète du vide politique ainsi créé à la tête de l'exécutif haïtien, entravant le fonctionnement normal du gouvernement et du parlement, pendant que le pays a de nombreux défis à relever ;
- Appelle les autorités politiques haïtiennes à tout mettre en œuvre afin de permettre un retour à une situation de stabilité politique et institutionnelle ;
- Décide de maintenir sous observation la situation à Haïti pour une année supplémentaire.

## Liban

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Dénonçant les affrontements intercommunautaires survenus au début du mois de mai 2008 au Liban, faisant une soixantaine de morts et de nombreux blessés ;
- Rappelant sa condamnation des attentats politiques commis au Liban, notamment les assassinats de députés ;
- Rappelant son exigence quant au respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban et à la non-utilisation de son territoire comme théâtre de confrontations d'intérêts extérieurs ;
- Saluant la signature de l'accord de sortie de crise de Doha (Qatar), première étape d'un retour à une stabilité politique et institutionnelle, et la médiation de la Ligue arabe et du Qatar ;
- Saluant l'élection d'un Président de consensus ;
- Prenant acte des récents accrochages intercommunautaires en dépit de cet accord de sortie de crise ;
- Condamne toute utilisation de la violence et tous les actes d'agression perpétrés contre les populations civiles ;



- Exprime sa solidarité au peuple et aux parlementaires libanais ;
- Exhorte le gouvernement libanais, toutes les parties politiques, la société civile et toutes les forces vives de la nation libanaise à tout mettre en œuvre en vue d'une réconciliation nationale et de l'application de l'engagement de tous à ne pas recourir à la violence verbale, politique et surtout militaire pour régler les problèmes intérieurs ;
- Appelle le Premier ministre à former rapidement un gouvernement de coalition, selon les termes de l'accord de Doha, afin de permettre le bon fonctionnement des institutions démocratiques au Liban ;
- Appuie l'instauration du Tribunal spécial à caractère international destiné à juger les auteurs de l'assassinat de Rafic Hariri, ancien Premier ministre libanais, tué le 14 février 2005 à Beyrouth, et l'ouverture d'enquêtes sur les assassinats de députés.

## Mauritanie\*

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte des mesures prises par le gouvernement mauritanien afin d'engager le processus de rapatriement des réfugiés négro-mauritaniens vivant au Sénégal et au Mali qui a débuté officiellement en début d'année ;
- Saluant les mesures prises par le gouvernement pour renforcer le dispositif de lutte contre les séquelles de l'esclavage ;
- Condamnant fermement la série d'attentats meurtriers qui ont eu lieu en Mauritanie entre fin décembre 2007 et avril 2008 ;
- Prenant acte de la démission puis de la reconduction de M. Yahya Ould Ahmed Waghf au poste de Premier ministre ;
- Encourage le nouveau gouvernement à continuer de tout mettre en œuvre en vue du parachèvement du processus du rapatriement des réfugiés négro-mauritaniens vivant au Sénégal et au Mali ;
- Condamne toute utilisation de la violence et tous les actes d'agression perpétrés en Mauritanie ;
- Encourage les autorités mauritaniennes à continuer d'enquêter en vue de faire la lumière sur ces événements et de poursuivre les responsables des attentats.

---

*\*Suite au coup d'État en Mauritanie en août 2008, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a émis deux communiqués :*

*Paris, le 6 août 2008. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie condamne fermement le renversement du pouvoir légal en Mauritanie*

- *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie condamne fermement le renversement du pouvoir légal en Mauritanie par un coup d'État militaire.*
- *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui, à son niveau, a participé au retour de la démocratie après les événements d'août 2005, suivra avec une attention toute particulière l'évolution de la situation notamment en ce qui concerne le fonctionnement des institutions parlementaires.*
- *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie demande donc le rétablissement rapide de la légalité constitutionnelle à Nouakchott et rappelle son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel.*

*Paris, le 2 septembre 2008. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réitère sa condamnation du coup d'État en Mauritanie*

- *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réitère sa condamnation du renversement du pouvoir légal en Mauritanie par un coup d'État militaire.*
- *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie demande le rétablissement de l'ordre constitutionnel issu des élections de 2006 et 2007 et rappelle son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel.*
- *Elle exprime son accord total avec la récente décision de l'Organisation internationale de la Francophonie de suspendre la Mauritanie, conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. Elle prend acte des conséquences de cette décision.*
- *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie suivra avec attention l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des institutions parlementaires, et réexaminera la situation de la section mauritanienne lors de sa prochaine réunion conformément aux principes fondamentaux qui inspirent son action.*



## Régions Nord du Mali et du Niger

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Préoccupée par l'aggravation de la situation d'insécurité dans les régions Nord du Mali et du Niger ;
- Prenant acte de la reprise des hostilités au Mali par le groupe du chef rebelle Ibrahim Ag Bahanga depuis le mois de mars 2008, en violation des accords d'Alger signés en juillet 2006 ;
- Saluant la signature d'un protocole d'entente et d'un cessez-le-feu entre le gouvernement malien et la rébellion à Tripoli le 3 avril 2008 ;
- S'inquiétant de la poursuite des affrontements entre les rebelles et l'armée malienne malgré ces accords ;
- Dénonçant les opérations meurtrières du Mouvement nigérien pour la justice (MNJ) contre des postes militaires dans le nord du Niger ;
- Prenant acte des opérations menées par l'armée nigérienne contre les rebelles aux mois de mars et de mai 2008 ;
- Condamne les enlèvements et l'utilisation des mines antipersonnel par la rébellion en violation des conventions internationales ;
- Apporte son soutien aux gouvernements du Mali et du Niger dans la lutte quotidienne qu'ils mènent en vue de sauvegarder la paix et l'intégrité territoriale de leur pays respectif ;
- Encourage les initiatives visant à renforcer la concertation nationale et régionale afin d'assurer la sécurité, la paix et le développement dans la région Sahélo-saharienne ;
- Appelle le gouvernement malien et la rébellion au respect du protocole d'entente et du cessez-le-feu récemment signés, dans le prolongement des accords d'Alger ;
- Appelle le gouvernement nigérien et la rébellion au dialogue et à la concertation ;
- Invite la Communauté internationale à appuyer les efforts des États de la région dans la recherche de solutions communes et concertées sur une problématique qui dépasse les frontières nationales.

## Darfour (Soudan), Tchad et République Centrafricaine

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Considérant que la situation au Darfour a des répercussions sur l'ensemble des pays de la région, notamment au Tchad et en République centrafricaine ;
- S'inquiétant de l'insécurité croissante en territoire centrafricain et des combats menés à l'est du Tchad ;
- Prenant acte du déploiement de l'opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour et d'une force européenne militaro-humanitaire Eufor au Tchad et en Centrafrique ;
- Condamnant les violents affrontements à la frontière du Tchad, de la République centrafricaine et du Soudan où plusieurs groupes rebelles sont actifs, alors que la région accueille de nombreux réfugiés ayant fui la guerre civile au Darfour et se trouvant dans une situation humanitaire préoccupante ;
- Rappelant l'obligation pour chaque État de protéger les populations civiles vivant sur son territoire, conformément aux principes adoptés par la Francophonie lors de la Conférence de Saint-Boniface et lors du Sommet de Bucarest ;



- Condamnant toute tentative de déstabilisation du Tchad et de la République centrafricaine et de leurs institutions ;
- Propose à l'Organisation internationale de la Francophonie d'organiser ou de s'associer à une mission d'évaluation, dans le cadre de l'observation permanente de la démocratie et des droits de l'Homme, afin d'examiner avec la plus grande attention la situation qui prévaut à la frontière entre le Tchad, la République centrafricaine et le Soudan ;
- Exhorte la Communauté internationale et les organisations régionales à impulser l'organisation d'un dialogue politique entre les États de la région afin de trouver une issue pacifique à la crise du Darfour et encourage les efforts de médiation entrepris par la Lybie et le Congo mandatés par l'Union africaine.

## Tchad

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Salue les efforts engagés par le Tchad en faveur du dialogue, de l'ouverture, du pluralisme, et de la stabilité ;
- Rappelle son attachement au respect des règles de l'immunité parlementaire et à la préservation de l'intégrité des responsables de l'opposition au Tchad ;
- Exprime sa solidarité aux députés tchadiens et appelle la Communauté internationale à aider à la reconstruction des infrastructures détruites par les événements survenus du 1er au 3 février 2008 et en particulier le siège du Parlement ;
- Soutient l'appui apporté par l'OIF à la commission nationale d'enquête chargée de faire la lumière sur ces événements ;
- Appelle les acteurs politiques tchadiens à s'engager dans la mise en œuvre des accords du 13 août 2007 pour le renforcement du processus démocratique ;
- Soutient les initiatives de l'OIF prises après avoir réuni un comité ad hoc consultatif restreint sur le Tchad et la désignation d'un Envoyé spécial œuvrant activement pour la relance du dialogue politique et la mise en œuvre des accords du 13 août.

## République Centrafricaine

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Félicite et encourage le Gouvernement centrafricain, la majorité présidentielle, l'opposition démocratique, l'opposition armée, la société civile et toutes les forces vives de la nation centrafricaine qui se sont résolument engagés sur la voie d'un dialogue politique inclusif ;
- Exhorte toutes les parties concernées à tout mettre en œuvre en vue de l'organisation et de la réussite de ce dialogue dans les plus brefs délais ;
- Soutient l'appui apporté par l'OIF à la tenue des États généraux de la Justice et au processus de réforme des systèmes de sécurité ;
- Demande à la Communauté internationale d'appuyer et d'accompagner les efforts de paix et de réconciliation nationale en cours en Centrafrique.





## C) LA GOUVERNANCE ET LA SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE:

### RÉSOLUTION SUR LA CRISE ALIMENTAIRE ET LA CHERTÉ DE LA VIE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission politique:

- Prenant acte de la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité et des produits pétroliers ;
- Considérant que cette flambée des prix comporte le risque, particulièrement en Afrique, de créer de graves crises humanitaires aux conséquences sociales, politiques et internationales importantes ;
- Prenant acte des manifestations déclenchées par cette urgence alimentaire qui ont eu lieu dans plusieurs pays du monde, particulièrement au sein de l'espace francophone, faisant de nombreux morts et blessés, et provoquant d'importants dégâts matériels ;
- Considérant le potentiel de déstabilisation de ces manifestations, dans un contexte où la production agricole est soumise à de nouvelles contraintes telles que les changements climatiques, la disponibilité de l'eau, la concurrence des agro-carburants et l'érosion de la biodiversité ;
- Prenant acte des mesures prises par les gouvernements des pays directement touchés par cette crise alimentaire et par de nombreux pays solidaires de ceux-ci ;
- Soulignant la mobilisation et les mesures adoptées par la Communauté internationale, via le Programme Alimentaire Mondial (PAM), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), notamment lors de sa Conférence internationale sur la sécurité alimentaire, qui s'est tenue du 3 au 5 juin 2008 à Rome ;
- Demande l'augmentation de l'aide alimentaire d'urgence sous la houlette du Programme Alimentaire Mondial (PAM) ;
- Souhaite que les États et gouvernements engagent des politiques leur permettant de développer une agriculture vivrière indépendante du marché mondial, afin d'harmoniser et de contrôler les prix alimentaires ;
- Souhaite que les États bailleurs augmentent leur aide publique au développement en direction des agricultures vivrières ;
- Souligne que l'adoption de mesures efficaces face à la hausse des prix exige une volonté politique affirmée et une mobilisation sans faille de la Communauté internationale pour trouver des solutions à moyen et long termes garantissant également la sécurité alimentaire et en appelle à une coopération internationale pour permettre de lutter contre cette crise alimentaire ;
- Invite l'Organisation internationale de la Francophonie à inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines réunions la question de la crise alimentaire et de la cherté de la vie et de tenir un débat d'urgence sur ces enjeux lors du prochain Sommet de la Francophonie devant se tenir à Québec en octobre 2008.



## D) L'ENVIRONNEMENT :

### RÉSOLUTION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission de la coopération et du développement :

- Rappelant le caractère indissociable des trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental ;
- Soulignant avec force la nécessité de garantir à tous les habitants de la planète la satisfaction des besoins et droits primaires : eau potable, nourriture et santé ;
- Considérant le droit des êtres humains à un environnement sain et leur devoir de le protéger en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ;
- Observant que le développement des technologies, l'industrialisation, les modèles de production et de consommation, la surpopulation des villes, l'urbanisation sont responsables de pollutions, de la détérioration et de la mise en péril de l'environnement, de la planète et de l'humanité ;
- Tenant compte des preuves scientifiques de la responsabilité humaine dans la dégradation de l'environnement, démontrée notamment par les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat des Nations Unies (GIEC) ;
- Consciente que les problèmes environnementaux constituent une menace pour le développement de nos sociétés et qu'ils exigent des actions immédiates et concertées de tous les États ;
- Constatant que le déboisement accéléré, la désertification, l'exploitation non contrôlée du patrimoine naturel mondial en général, de même que l'urbanisation et l'industrialisation bouleversent les équilibres économiques, sociaux et écologiques, particulièrement en Afrique et en Asie ;
- Préoccupée par les dangers que les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes font peser sur la vie, la santé et la sécurité des populations, et pour le développement économique et social ;
- Consciente que le réchauffement climatique menace la survie de nombreuses espèces végétales et animales et que le recul de la biodiversité peut affecter l'avenir même de l'humanité ;
- Considérant que l'accès à une eau de qualité adéquate est un droit humain, individuel et collectif imprescriptible et inaliénable, qui va de pair avec le devoir d'en faire usage dans le respect des nécessités des individus et des conditions de développement durable et solidaire ;
- Préoccupée par la pénurie d'eau, par la pollution des réserves aquifères, par la détérioration de la qualité de l'eau potable, par les difficultés d'accès à cette ressource vitale et par le risque de plus en plus élevé d'avoir des répercussions géopolitiques majeures dans les régions concernées ;
- Rappelant qu'une gestion durable des ressources naturelles est essentielle pour l'élimination de la pauvreté et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ;



- Rappelant l'implication de la Francophonie dans les engagements internationaux destinés à gérer plus efficacement les ressources naturelles, depuis la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (1992), engagement réaffirmé notamment lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002) ;
- Encourage les États et les gouvernements membres de la Francophonie à signer, à ratifier et à faire appliquer sans délai les conventions et les accords internationaux portant sur la protection environnementale, notamment le Protocole de Kyoto – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques –, la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique ;
- Demande aux États et aux gouvernements membres de la Francophonie, qui ne l'ont pas encore fait, d'inscrire, transversalement, le concept du développement durable dans leurs législations, voire dans leurs constitutions, et de se doter d'une stratégie nationale de développement durable qui fixe les priorités de développement ;
- Invite les États et les gouvernements membres de la Francophonie à prendre les mesures nécessaires afin d'intensifier la lutte contre la désertification, la déforestation, notamment dans les régions tropicales, et contre toute entreprise humaine préjudiciable à l'environnement ;
- Réitère son soutien à une approche multidimensionnelle dans la lutte contre la déforestation, qui s'appuie, notamment en Afrique francophone, sur la création de zones protégées, de zones de replantation, de mesures réglementaires et fiscales, la mise en place d'un dispositif de certification des exploitations de bois et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ;
- Demande aux membres des gouvernements et des parlements de l'espace francophone de prendre les mesures nécessaires afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et à cet égard, de mettre en place les « Autorités nationales désignées » pour le Mécanisme de développement propre créé par le Protocole de Kyoto ;
- Incite les gouvernements à mettre en place des mesures, des outils permettant l'évaluation de l'état des écosystèmes, et à instaurer des politiques adaptées de protection de la nature ;
- Recommande aux instances de la Francophonie d'instaurer des mécanismes qui permettent de prévenir et d'atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé et la sécurité des populations ;
- Encourage les parlementaires de l'espace francophone à promouvoir l'élaboration et l'utilisation de nouveaux outils et méthodes permettant de tenir compte de critères sociaux et environnementaux dans la mesure du produit intérieur brut (PIB), en vue de favoriser le développement durable ;
- Recommande aux parlementaires de l'espace francophone d'investir davantage dans le domaine des énergies renouvelables et de favoriser une coopération technique et financière accrue entre les pays développés et les pays en développement ;
- Encourage vivement les parlementaires de l'espace francophone à favoriser l'éducation, la sensibilisation au développement durable, à faciliter l'accès des citoyens, et tout particulièrement des jeunes citoyens, à l'information sur l'état de l'environnement dans leur pays et à soutenir la production et la diffusion de l'information spécialisée et d'outils pédagogiques en langue française ;
- Insiste auprès des membres des gouvernements et des parlements pour que soit pris en compte l'intérêt des générations futures en associant la jeunesse au titre de partenaire, d'acteur actif et



responsable de son avenir, à l'élaboration et à l'application des stratégies nationales de développement ;

- Demande à l'OIF d'allouer davantage de ressources financières à l'accroissement des capacités institutionnelles des États de la Francophonie pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable ;
- Demande à l'OIF d'assurer un plaidoyer auprès d'autres organisations internationales pour la mise en place effective d'un fonds de compensation au bénéfice des pays qui luttent pour ralentir la déforestation ;
- Incite l'OIF, par l'intermédiaire de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF), à mener davantage d'actions de coopération de terrain avec la participation des populations locales et au profit de celles-ci, à appuyer les initiatives des collectivités au processus de développement durable et à renforcer ses interventions en matière de concertation ;
- Souhaite que l'OIF reconnaisse le rôle primordial des parlementaires dans la gestion durable des ressources naturelles et du patrimoine environnemental, en associant systématiquement ces acteurs-clés aux rencontres et travaux effectués avec les représentants des gouvernements de la Francophonie, dans le cadre des programmes d'appui mis en œuvre par l'IEPF.



---

## DEUXIÈME PARTIE

# SUIVI DU CADRE STRATÉGIQUE DÉCENNAL

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie effectue un suivi constant du cadre stratégique décennal.

En application du Cadre stratégique décennal (CSD), adopté en novembre 2004, un document de travail préparé par la commission de la coopération et de la programmation, indique qu'en 2008, l'OIF entre dans la deuxième phase du CSD. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a lancé un processus de réflexion interne visant à repenser le positionnement et le rôle de l'OIF au regard de son projet initial. Elle entend exprimer sa vision et définir la vocation et la raison d'être de l'Organisation. Elle entend ensuite, après le Sommet de Québec, formuler les choix des enjeux prioritaires qui doivent orienter son action d'ici 2013.

On rappellera que c'est lors de la 23<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), tenue à Vientiane (Laos) les 20 et 21 novembre 2007, que le budget au titre de l'année 2008 de l'OIF a été adopté.



Le projet au titre de l'année 2008 et les perspectives pour 2009 s'élèvent respectivement à 80 345 000 € et 81 383 000 € en recettes et en dépenses.

Au chapitre des recettes, le budget est principalement composé par les contributions statutaires et par les contributions volontaires versées au Fonds multilatéral unique (FMU).

On note dans le budget 2008 une augmentation de 2,5 % des contributions statutaires des États et gouvernements membres de plein droit et membres associés et des participations aux frais de secrétariat des membres observateurs. Cette augmentation tient compte de l'inflation au pays du siège (1,2 %) et de la progression de la masse salariale.

Les recettes des contributions statutaires sont fixées, selon un nouveau barème en vigueur en 2008, à 34 045 000 €. Il est à noter que la CMF a adopté un nouveau barème des contributions statutaires fondé sur trois critères de base retenus de manière à mieux refléter les capacités contributives des membres : le PNB, le taux d'endettement et le PNB/habitant. Ce dernier critère implique trois taux de dégrèvement possibles selon son niveau, à savoir 55 %, 65 % ou 75 %.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie déplorait, en juillet 2007, que parmi les 52 membres, six États ou gouvernements contribuent à hauteur de 91 % pour les contributions statutaires. Si le nouveau barème a le mérite de mieux tenir compte des capacités réelles des membres, cette part prépondérante de quelques États reste inchangée.

Les arriérés cumulés de contributions statutaires au 31 décembre 2005 s'élevaient à 10 991 271 €; ce montant était de 11 095 190 € au 31 décembre 2006. Une faible partie de ce montant a été recouvrée au cours de l'exercice 2007. L'estimation des versements d'arriérés de contributions statutaires s'élève à 499 817 €. Il s'agit principalement des versements tardifs des contributions de l'année antérieure.

Au chapitre des contributions volontaires au Fonds multilatéral unique (FMU), on note une augmentation de 5,76 %. On note que 13 États contribueront au FMU en 2008 (contre 10 en 2007).

Les dépenses au titre de l'année 2008 se répartissent entre le budget de fonctionnement et la programmation. Le budget alloué au fonctionnement s'élève à 28 770 000 € (35,8 %) tandis que le budget alloué aux programmes se chiffre à 51 575 000 € (64,2 %). Le ratio frais de fonctionnement/programmation était de 36,8 % / 63,2 % en 2007 : on note donc une progression d'un point en faveur de la programmation.

Le budget de fonctionnement comprend les instances (organisation des réunions), les charges de personnel (salaires et charges du personnel, avantages sociaux), les charges de gestion (loyers et charges, contrats de fournisseurs de biens et services) et les charges d'investissement. Le budget des charges du personnel du siège connaît une hausse de 2,09 %. Le niveau de charges de gestion a baissé de 8,50 % en raison du plan de réduction des coûts engagés depuis juin 2006.

Le budget de la programmation s'élève à 51 575 000 € pour l'année 2008, soit une hausse de 2,30 % par rapport au budget alloué en 2007.

Rappelons que la programmation quadriennale est construite autour des missions du Cadre stratégique décennal et se divise ainsi :

- Mission A : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
- Mission B : Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
- Mission C : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Mission D : Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité
- Actions transversales



- Études, évaluations et formations en appui à la programmation

Le budget 2008 comporte deux autres rubriques : Jeux de la Francophonie et Initiatives nouvelles.

Par rapport au budget de 2007, la Mission A a connu une baisse de 3,75 % et la Mission D une baisse de 0,64 %. En revanche, la Mission B a connu une hausse de 4,80 % et la Mission C une hausse de 5,89 %.

Les actions transversales en faveur des femmes et des jeunes ont crû de 5,40 % tandis que la rubrique « Autres activités » a crû de 22,93 %.

Pour l'année 2008, la Mission A Langue française et diversité culturelle se taille la plus grande part du budget (29 %), suivi par la Mission B Paix, démocratie et droits de l'Homme (27 %), la Mission D Coopération, développement durable et solidarité (16 %) et la Mission C Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche (15,5 %). Les actions transversales comptent pour 4 % du budget. Celles-ci sont dédiées à la promotion des femmes et des jeunes dans l'espace francophone. Les études, évaluations et formations comptent pour 1 % du budget. Les Jeux de la Francophonie représentent 0,5 % du budget, les initiatives nouvelles 1 % et les autres activités 6 % du budget.

Des réaménagements budgétaires ont été effectués à l'intérieur des projets, par mission. Ainsi, dans la Mission B, qui intéresse plus particulièrement l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, on note une diminution de 70 000 euros des crédits affectés au programme Développer la coopération et la diplomatie parlementaire (APF), et plus particulièrement au Parlement francophone des jeunes, réaffectés au programme Promouvoir la liberté de la presse.

Dans la perspective de la réforme institutionnelle de l'OIF, l'analyse du budget 2008 permet de constater une volonté d'aller de l'avant vers une gestion plus rigoureuse. Il faut toutefois constater que l'Organisation est aux prises avec des difficultés : ainsi, la part du budget allouée aux frais de fonctionnement, la concentration des contributions statutaires, les arriérés des cotisations et des contributions volontaires insuffisantes demeurent des préoccupations importantes.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a souhaité étudier plus particulièrement quatre questions distinctes :

- les actions en faveur de l'éducation et de la formation ;
- les missions de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) et les actions en faveur du développement durable ;
- les actions en faveur des femmes ;
- les actions en faveur des jeunes.

## A) LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

La Déclaration de Ouagadougou (2004) instaurant le Cadre stratégique décennal de la Francophonie a fait de l'éducation et de la formation deux fondements essentiels du développement durable.

Sur dix ans, l'objectif de la Francophonie, dans une perspective de coopération pour le développement, est de recentrer les systèmes éducatifs des pays en développement sur l'insertion des jeunes, et des jeunes filles en particulier, dans la vie sociale et professionnelle et sur l'adéquation entre formation et emploi. Afin d'atteindre ces objectifs, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à relever les taux de scolarisation par des politiques d'éducation et de formation fondées sur les valeurs d'égalité d'accès, de solidarité et de tolérance. Dans ce but,



un appel a été lancé pour accroître les budgets de l'éducation nationale et les aides au développement bilatérales et multilatérales afin de permettre l'accès pour tous à un enseignement primaire, obligatoire, gratuit et de qualité. Au plan de l'enseignement supérieur, il était prévu que la coopération francophone vise à généraliser les nouvelles technologies – en particulier en réduisant la fracture numérique –, à faciliter la mobilité des universitaires et des étudiants, à développer l'enseignement à distance et à favoriser l'émergence de pôles d'excellence scientifiques et technologiques. Enfin, les chefs d'État et de gouvernement s'étaient engagés à favoriser la promotion de la langue française en éducation et comme langue de recherche et de sciences, tout en développant les langues partenaires.

En adoptant l'ensemble de ces objectifs, ils ont répondu aux attentes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie contenues dans l'Avis présenté lors du X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

Quatre années se sont écoulées depuis le Sommet de Ouagadougou et l'examen de la Mission C de la Programmation quadriennale de l'OIF (2006-2009) permet de constater que l'OIF a répondu à ces différents objectifs en définissant deux objectifs stratégiques principaux :

- assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes ;
- favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement de l'emploi.

Différents programmes ont été mis en œuvre. En ce qui concerne le premier objectif stratégique, des programmes ont été créés comme l'éducation pour tous d'ici 2012, l'éducation bilingue, l'égalité garçons-filles en matière de scolarisation, l'édition scolaire et la formation des enseignants et des cadres scolaires. En ce qui concerne le second objectif, des programmes de formation professionnelle et technique et des programmes destinés aux exclus du système scolaire ont été mis en place.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie note le caractère judicieux des programmes mis en place, mais ne peut se prononcer sur les résultats obtenus.

Vraisemblablement, l'objectif de l'éducation pour tous ne sera pas atteint en 2012, pas même en 2015, au vu de la pression démographique en Afrique et des immenses efforts financiers nécessaires, même si certains pays, d'Afrique du Nord en particulier, semblent sur la bonne voie. Compte tenu de la situation politique et sécuritaire de nombreux pays francophones d'Afrique, contraints par ailleurs par les besoins nés de la crise alimentaire, de la désertification, de la déforestation, et de l'explosion démographique notamment, l'éducation pour tous devra rester un objectif majeur de la Francophonie pour plusieurs années encore : dans certains pays, le taux d'analphabétisme peut atteindre jusqu'à 60 %.

L'éducation bilingue, parce qu'elle correspond aux objectifs de la Francophonie en faveur de la diversité linguistique et culturelle, parce qu'elle s'inscrit dans le mouvement en faveur de la protection des langues menacées, et parce qu'elle s'appuie sur des fondements pédagogiques solides, est un objectif légitime. Des projets pilotes ont été menés dans ce domaine par l'OIF, mais ils ont été parfois abandonnés faute de fonds. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie constate que l'enseignement bilingue est l'objet de réticences de la part de certains États et des parents eux-mêmes et suggère que l'OIF module ses programmes en la matière en respectant la volonté des États concernés.

En ce qui concerne l'égalité hommes-femmes en matière de scolarisation, de nombreux progrès demeurent à faire car si les taux globaux de scolarisation en Francophonie africaine ont augmenté, il n'en va pas de même pour les taux de parité de scolarisation. L'Assemblée parlemen-





taire de la Francophonie encourage l'OIF et les pays concernés à poursuivre dans la voie de l'égalité garçons-filles en matière de scolarisation et de lutte contre les stéréotypes et discriminations liés au genre, en mettant davantage l'accent sur des actions sur le terrain, au détriment des ateliers et autres symposiums.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie tient à souligner les efforts de l'OIF en faveur des exclus du système scolaire et l'encourage à développer des programmes en faveur de l'éducation non-formelle et de l'éducation de la deuxième chance pour ceux et celles qui n'ont pu intégrer l'école vers 6-7 ans.

L'édition de manuels scolaires adaptés aux élèves africains est un objectif pédagogique louable qui s'inscrit dans le respect des cultures et identités nationales. Au vu du déclin du livre scolaire dans les pays francophones du Nord et de son remplacement par des outils pédagogiques différents (reproductions, nouvelles technologies...), la question se pose de savoir s'il faut poursuivre dans cette voie ou insister davantage et consacrer plus de ressources à la résorption de la fracture numérique.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie appuie sans réserve les actions de l'OIF en faveur de la formation professionnelle et technique dans les pays francophones du Sud, consciente que cet objectif se heurte encore à des préjugés tenaces plus favorables au concept d'« études classiques », et alors que l'Afrique s'industrialise et se mécanise de plus en plus à la différence des pays du Nord. Plus d'efforts doivent être consacrés sur les plans bilatéral et multilatéral à la création d'une culture entrepreneuriale en Afrique et la formation professionnelle et technique doit viser la création d'emplois et reposer sur les besoins économiques spécifiques à chaque pays.

L'OIF devrait encourager des projets tripartites Nord-Sud-Sud en matière d'éducation et de formation qui pourraient s'avérer moins coûteux et qui mettraient en valeur les réussites obtenues dans ces domaines par certains des pays francophones du Sud.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est consciente que l'éducation et la formation relèvent avant tout des États nationaux et que l'OIF n'a pas vocation à se substituer à eux pour mettre en place des programmes en la matière. L'OIF n'est pas non plus un bailleur de fonds en matière d'éducation et de formation et elle doit s'appuyer encore davantage sur des partenariats avec des organisations comme l'UNESCO, la CONFEMEN, la Banque mondiale et l'AUF pour atteindre ses objectifs. Mais l'Assemblée parlementaire de la Francophonie considère que, compte tenu des besoins, les ressources budgétaires de l'OIF consacrées à cette importante mission, bien qu'augmentées en 2008 (7,9 millions d'euros) sont nettement insuffisantes et appelle les chefs d'État et de gouvernement à augmenter sensiblement leur contribution financière.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie constate enfin qu'une partie importante des sommes engagées dans la Mission C est consacrée à l'administration, à l'organisation d'événements internationaux (séminaires, colloques, ateliers), voire à l'engagement coûteux de consultants, au détriment d'actions sur le terrain et souhaite un réajustement des programmes et de leur administration en conséquence.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie souhaiterait également que l'OIF puisse étayer la poursuite de ses programmes sur des analyses de résultats.

Enfin, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie souhaiterait que les parlementaires soient dûment informés des actions menées en matière d'éducation et de formation dans les pays concernés.



## B) LES MISSIONS DE L'INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF) ET LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Durant quatre ans, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et notamment sa commission de la coopération et du développement a fait régulièrement le point sur les actions engagées par la Francophonie institutionnelle en faveur du développement durable, en auditionnant les hauts responsables de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF).

À l'aube d'une nouvelle programmation quadriennale 2010-2013 dont les grandes lignes devront être adoptées lors du Sommet de Québec, l'analyse des actions de l'IEPF dans le cadre de la mission D montre que cette institution, sans les moyens requis, ne pourra atteindre les objectifs prévus pour 2013 tels qu'ils ont été fixés par le cadre stratégique décennal adopté à Ouagadougou.

En effet, plusieurs facteurs limitent la plénitude de ses actions : les ressources financières de l'IEPF ne lui permettent pas de répondre efficacement aux attentes fixées par la mission D « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité » ; la pertinence et la visibilité de ses actions de terrain auprès des populations locales restent faibles ; de plus, la complexité et la multiplicité des stratégies et des programmes de développement durable au niveau national des pays membres limitent son champ d'action.

Pour l'essentiel, l'APF soutient les actions menées par l'OIF et l'IEPF, en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne le réseautage, la mise en commun et la diffusion des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des meilleures pratiques en langue française, par le biais de la formation ou de la documentation. L'APF appuie également l'accompagnement des pays en développement francophones dans les grands forums internationaux. Elle reconnaît l'importance de ces actions dirigées judicieusement en direction des pays du Sud, mais déplore leur manque de visibilité chez les populations et les parlementaires. L'APF recommande aux États et aux gouvernements membres de la Francophonie que des mécanismes efficaces soient trouvés afin que toutes ces actions aient un impact plus direct sur les populations et qu'elles aient une « visibilité politique » accrue.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, après avoir constaté les limites de l'action de l'IEPF, organe essentiel de la Francophonie pour la mise en place des stratégies nationales du développement durable et de l'environnement, recommande à l'OIF une nouvelle orientation des actions de l'IEPF plus centrée sur des actions de terrain. Toutefois elle souhaite que l'OIF et l'IEPF poursuivent les objectifs fixés en matière de gestion durable des ressources naturelles, de facilitation à l'accès aux financements multilatéraux et d'accompagnement des pays francophones aux processus de régulation multilatérale.

Les parlementaires francophones ont pour mandat de s'assurer que la voix des populations soit prise en compte et que les actions entreprises par les gouvernements et les organisations internationales correspondent aux attentes réelles de ces populations. Pour répondre à ces objectifs les chefs d'État et de gouvernement, ainsi que des organisations internationales telles que l'OIF, ont besoin de l'appui des parlementaires et des populations pour mener à bien ces mêmes actions. L'APF recommande aux États, aux gouvernements membres de la Francophonie et à l'OIF, une meilleure information et une véritable synergie entre parlementaires, gouvernements et organisations francophones pour accroître la portée des actions francophones en matière d'environnement et de développement durable.

Constatant la modicité des moyens engagés en commun par l'ensemble des pays membres de la Francophonie en faveur du développement durable et de l'environnement, eu égard aux enjeux et



aux défis, l'APF recommande à l'OIF que les fonds consacrés à la mission D soient sensiblement accrus pour la programmation 2010-2013 en donnant la priorité aux actions et aux projets sur le terrain, notamment dans des secteurs comme les énergies renouvelables, la désertification, la reforestation et la gestion des déchets.

La plupart des pays membres de la Francophonie développent au niveau national des stratégies et des programmes de développement durable accompagnés de mesures fiscales et de financements importants qui n'ont aucune mesure avec les actions communes menées en Francophonie, l'OIF n'étant pas un bailleur de fonds mais un facilitateur. Les pays francophones en développement bénéficient par ailleurs dans ce domaine d'aides bilatérales ou multilatérales appréciables à travers des organismes comme le PNUD, l'USAID, la Banque mondiale. L'APF recommande aux États, aux gouvernements membres de la Francophonie et à l'OIF de veiller à ce que l'ensemble de ces stratégies nationales de développement durable et les aides internationales soient cohérentes avec les actions menées dans le cadre des programmes mis en œuvre par la Francophonie.

L'APF recommande enfin que les efforts soient intensifiés afin qu'un grand nombre de pays membres de la Francophonie soit engagé dans le processus de développement des stratégies nationales de développement durable (SNDD) qui demeure l'un des objectifs majeurs de la programmation de l'OIF et de l'IEPF, conformément aux plans d'action du Sommet mondial du développement durable.

## C) LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Depuis la tenue de la première conférence des femmes de la Francophonie, en février 2000, au Grand-duché de Luxembourg, la Francophonie dispose d'un cadre d'intervention pour la promotion des femmes et de l'égalité des genres. Bien que durant les sept dernières années, les États et gouvernements membres n'aient cessé de réaffirmer l'importance qu'ils accordent à la promotion des femmes et à une prise en compte effective de l'égalité des genres dans l'ensemble des activités de coopération de la Francophonie, aucune direction stratégique concrète n'avait jusqu'à récemment été mise en place.

Depuis 2000, la question de l'égalité des genres était en effet traitée par le programme « Femmes », placé sous la responsabilité d'une seule chargée de programme et administré par l'ancienne Direction du développement social et de la solidarité (DDDS) de l'OIF. Les actions y étaient ponctuelles et ne recouvraient pas toutes les sphères d'action de la Francophonie. En effet, la problématique de l'égalité des genres s'est trouvée concentrée entre les mains d'une seule personne-ressource, enclavée dans une seule direction de programme, et placée au niveau d'un projet. Depuis le mois de décembre 2007, une personne supplémentaire a été embauchée à temps plein pour ce programme.

La nouvelle stratégie proposée est de tirer les leçons du passé afin de refléter l'égalité des genres à travers toute la programmation de l'OIF, une obligation qui incombe désormais à chacune des directions de l'organisme. Dans le cadre de sa programmation 2006-2009 révisée, l'OIF s'est engagée à déployer une stratégie en matière d'égalité des genres qui allie la mise en œuvre d'actions spécifiques de lutte contre les discriminations fondées sur le genre à une intégration transversale de l'objectif d'égalité. Les actions spécifiques en faveur des femmes ont une vocation corrective visant les situations de discriminations fondées sur le sexe. L'intégration transversale a une vocation préventive évitant d'aggraver les inégalités actuelles ou d'en créer de nouvelles. Actions et intégration se nourrissent et se complètent.

Une nouvelle « Unité de l'Égalité des genres pour le développement » (UGED) a été intégrée à la



Direction de la planification stratégique (DPS) avec pour double mandat la mise en œuvre des actions correctives et la généralisation de l'analyse différenciée selon les sexes. L'UGED met en œuvre un programme visant l'élimination des principales entraves à la promotion des femmes (violences et discriminations fondées sur le sexe). Pour ce faire, elle diffusera de la documentation, sensibilisera, formera et renforcera les capacités et la concertation sur le genre. Des interventions spécifiques comprennent le projet « Améliorer la prise en compte de la parité des sexes dans les systèmes éducatifs » dans la mission C, ainsi que le projet « Améliorer la prise en compte du genre » dans la mission D, pour un budget global de 690 000 € en 2007.

Outre les actions conduites par l'UGED, l'OIF peut désormais compter sur sa nouvelle Feuille de route pour l'égalité des genres, élaborée dans le contexte des quatre missions du Cadre stratégique décennal. La question fondamentale est de savoir comment chacun des programmes peut contribuer à l'égalité des genres. Plus précisément, chaque direction doit dorénavant être en mesure d'identifier les actions menées dans le cadre de son domaine de compétences qui font avancer l'objectif d'égalité des genres. La responsabilité ultime du succès de la Feuille de route ne semble cependant pas avoir été déterminée, et pourrait relever de l'UGED, de chacune des directions de l'OIF, ou d'une combinaison des deux.

L'intégration transversale de la problématique de l'égalité des genres exige de faire de cette égalité une ligne directrice pour l'ensemble de la programmation, celle-ci devant contribuer à réduire les inégalités entre les genres. La coopération internationale est déjà suffisamment complexe et la question de l'égalité, souvent jugée moins urgente parce qu'exigeant d'être envisagée sur le long terme, peut se voir reléguée au second plan en l'absence d'une attention constante, d'une responsabilisation à plein-temps, et d'une mobilisation des ressources financières et humaines adéquates. Il reste que la démarche de l'OIF en matière d'égalité des genres est sérieuse et louable, car la diversité des projets de la Feuille de route reflète une véritable volonté de faire progresser la question.

En conclusion, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires, félicite l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour la création de l'Unité de l'égalité des genres pour le développement (UGED/DPS), ainsi que pour l'élaboration de la Feuille de route pour l'égalité des genres. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie recommande par conséquent :

- Que l'OIF reconnaisse le rôle primordial que jouent les femmes parlementaires dans l'avancement juridique et social de l'égalité des genres et les aide, par le biais du Réseau des femmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à jouer un plus grand rôle dans ce domaine. Cette aide devrait s'effectuer sur deux plans :
  - a) le financement des actions de coopération du Réseau des femmes parlementaires devrait redevenir pluriannuel, la partie non utilisée du financement d'une année pouvant ainsi être réaffectée aux actions de coopération de l'année suivante ;
  - b) la participation du Réseau des femmes parlementaires aux rencontres et travaux de l'OIF, permettant ainsi aux parlementaires hommes ou femmes d'un pays d'être systématiquement associés à toute réunion organisée dans ce dernier par l'OIF avec son gouvernement.
- Que l'OIF améliore sa Feuille de route en y inscrivant davantage d'actions concrètes qui viendraient augmenter, sinon même remplacer, les activités de sensibilisation qui en constituent actuellement la principale composante ;
- Que l'OIF détermine pour chacune des actions de la Feuille de route (actions concrètes ou activités de sensibilisation) des résultats souhaités qui soient clairement mesurables et rigoureusement vérifiés de façon périodique ;



- Que l'OIF finance de manière plus adéquate les actions prévues par la Feuille de route, soit en augmentant l'enveloppe globale de la Feuille de route ou les enveloppes individuelles de ses actions, soit en redistribuant les fonds déjà alloués de sorte à privilégier les actions concrètes ;
- Que l'OIF facilite davantage son intégration de la problématique de l'égalité des genres en créant un comité interne, regroupant une personne de chacune des directions de l'OIF, qui serait chargé de périodiquement coordonner avec l'UGED/DPS les activités internes et externes de l'OIF menant à l'égalité des genres.

## D) LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

Lors du Sommet des chefs d'État de Moncton consacré à la jeunesse (1999), une volonté politique avait été affichée de s'appuyer sur les jeunes pour la mise en œuvre des missions assignées à la Francophonie. Le plan d'action adopté à cette occasion faisait ressortir la nécessaire approche transversale des actions en faveur de la jeunesse. Cet objectif a été rappelé en 2004 au Sommet de Ouagadougou lors de l'adoption du Cadre stratégique.

La 93<sup>e</sup> Session de la commission de coopération et de programmation de l'OIF (décembre 2007) a été l'occasion de recenser les différentes actions de la Francophonie institutionnelle, mais a aussi montré que le foisonnement des projets consacrés aux jeunes pouvait nuire à la visibilité et à la lisibilité de la politique de la jeunesse.

Cet inventaire a également montré l'urgence pour la Francophonie de mettre en place un dispositif institutionnel et des outils adéquats permettant de mesurer de manière précise l'efficacité des programmes destinés aux jeunes. Rendre mesurables et chiffrables les actions en direction de la jeunesse, tel est l'objectif que l'OIF s'est fixé à travers le nouveau Cadre stratégique décennal.

La commission des affaires parlementaires, n'ayant pu disposer en temps utile des objectifs, des données chiffrées et des indicateurs de performance des principaux programmes susceptibles de permettre d'évaluer avec pertinence l'un d'entre eux, a décidé de concentrer son étude sur le programme qui est sous sa responsabilité : le Parlement francophone des jeunes et les parlements nationaux des jeunes.

Le Sommet de Moncton avait en effet confié à l'APF le soin de conduire un programme de coopération destiné à sensibiliser les jeunes francophones à la démocratie parlementaire : le Parlement francophone des Jeunes. Le Parlement francophone des Jeunes s'est réuni quatre fois : à Québec en juillet 2001, au Niger en juillet 2003, à Bruxelles en juillet 2005, et à Libreville en juillet 2007. Les Sessions du Parlement francophone des jeunes font une large place aux thèmes de l'éducation à la paix, à la résolution des conflits, à la citoyenneté. Les crédits affectés à ce programme s'élevaient à l'origine à 300 000 € par biennium.

Le succès de ce premier programme avait conduit l'OIF à en confier un second à l'APF en 2004, destiné à favoriser le développement des parlements nationaux de jeunes. Les crédits affectés à ce programme s'élevaient à l'origine à 140 000 € par biennium.

Ces deux programmes ont été lourdement affectés à l'occasion de la révision de la programmation en 2007, rendue nécessaire par les difficultés financières de l'OIF. En outre, lors de la réunion de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) à Vientiane, la dotation 2008 a été ramenée de 170 000 € à 100 000 €.

À ce stade on ne peut émettre que des pistes de réflexion pour rationaliser les actions en faveur de la jeunesse.



Le Cadre stratégique s'impose désormais à tous les opérateurs de la Francophonie dans l'élaboration de leur programmation quadriennale. Dans l'élaboration de ses programmes, chaque opérateur devrait tenir compte de la démarche des autres dans le but de mettre en place une organisation mobilisée autour de pôles de coopération intégrée.

Il serait souhaitable de favoriser la synergie des actions en direction des jeunes ainsi que des partenariats et notamment de :

- favoriser une plus grande concertation entre le Parlement francophone des jeunes et le Conseil international des organisations des jeunes de la Francophonie (CIJEF) ;
- instituer une collaboration avec l'AIMF pour la création de conseils municipaux de jeunes ;
- mieux associer l'APF aux actions menées avec la société civile, et notamment avec les ONG de jeunes.

Il est par ailleurs rappelé que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'engage en faveur de la ratification et de la mise en application de la Convention internationale des Droits de l'enfant.

Assemblée parlementaire de la Francophonie, 235 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris  
Tél. (33) 1 40 63 91 60 - Télécopie (33) 1 40 63 91 78  
Courriel : [info@apf-fr.org](mailto:info@apf-fr.org) - Site : [apf.francophonie.org](http://apf.francophonie.org)